



FONDATION  
LA SAUVEGARDE DE L'ART  
FRANÇAIS

## Le Directeur

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Universités, de Facultés, d'Écoles et autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et Vice-Doyens Recherche,

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Écoles doctorales,

Mesdames et Messieurs, les Professeurs, Directeurs d'études et Maîtres de conférences habilités en histoire de l'art,

Paris, le 11 décembre 2018

## Prix Lambert pour la Recherche et la Publication des thèses en Histoire de l'Art

M. Olivier de Rohan, Président de la Fondation pour la Sauvegarde de l'art français, M. Alain Mérot, Professeur des universités et M. Thomas Lambert, membre du conseil d'administration de la Fondation et fondateur du prix, ont l'honneur de vous faire part de la création d'un nouveau prix scientifique pour la recherche et la publication des thèses en histoire de l'art.

**Le Prix Lambert** récompense un mémoire de doctorat qui a été soutenu l'année précédente dans une université française. Il est attribué par un comité scientifique indépendant, composé d'enseignants-chercheurs de l'université et de conservateurs des bibliothèques ou du patrimoine. Il sera remis pour la première fois en 2019 à un chercheur ayant soutenu son mémoire avant le 31 décembre 2018.

**La thèse doit être inscrite en histoire de l'art et relever du domaine français au sens large.** Les périodes historiques considérées vont du Haut Moyen-Âge à la première moitié du XXe siècle (avant 1960). Toutes les formes artistiques sont a priori concernées - à l'exception de la photographie, du cinéma, de la musique et de la danse.

**D'un montant total de 10 000 €**, le prix se décline en deux parties qui demeurent liées dans le cadre d'un projet éditorial présenté par les candidats : une

récompense au chercheur (5000 €) et une aide à la publication qui est versée à l'éditeur après la remise du manuscrit (5000 €).

Les premières candidatures seront examinées au **printemps 2019** pour des thèses qui auront été soutenues dans le courant de l'année 2018.

Toutes les informations relatives à l'organisation du prix, les conditions d'éligibilité et la composition des dossiers de candidature sont disponibles sur le document joint à cette lettre ainsi que sur le site de la Fondation pour la Sauvegarde de l'Ar Français à l'adresse suivante :

**[www.sauvegardeartfrancais.fr/prix-lambert](http://www.sauvegardeartfrancais.fr/prix-lambert)**

Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir diffuser le plus largement possible cette information au sein de vos établissements, en particulier auprès des directions d'École doctorale, des directeurs de recherche et de la communauté des doctorants en Histoire de l'art, afin de permettre au plus grand nombre possible de chercheurs de faire acte de candidature dès 2019.

Avec nos sentiments les plus respectueux,



Lionel Bonneval  
Directeur